

Plan de suivi (30 novembre 2014)**a. Commentaire général**

Les sections de Langues et lettres de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (programmes de Langues et littératures romanes et de Langues et littératures modernes germaniques) ont eu l'occasion de procéder à une analyse comparative entre, d'une part, le rapport final de synthèse rédigé par le comité des experts et, d'autre part, le plan stratégique d'action inclus dans le rapport d'autoévaluation. De part et d'autre, les conclusions comprenaient l'identification des forces et des faiblesses de ces deux programmes. Le constat que les membres des deux sections en retirent est globalement positif. Il serait toutefois contreproductif de ne pas tirer parti des conclusions et des recommandations des experts, ainsi que du travail réalisé en interne, pour tenter de dégager des pistes d'action à entreprendre dans les cinq prochaines années – ou de répertorier les actions déjà réalisées depuis la visite du comité d'évaluation – de façon à saisir au mieux les opportunités qui se dessinent. Tel est l'objectif du présent « plan de suivi ».

Un élément central s'ajoute à ces considérations préliminaires : depuis la rédaction du rapport d'autoévaluation et la visite du comité d'experts, le décret du 7 novembre 2013, appelé communément décret « Paysage », est venu modifier la donne de manière importante. Durant l'année académique 2013-2014, les autorités de l'USL-B, ainsi que l'ensemble des membres de l'institution, d'accord avec les représentants des étudiants, ont travaillé à adapter les structures, les règlements et les programmes existants pour les rendre compatibles avec le nouveau cadre défini par le décret. Si le travail a été fait rapidement et efficacement, de manière à assurer une bonne coordination de l'année académique 2014-2015 pour la première génération d'étudiants s'inscrivant dans ce nouveau cadre, beaucoup peut (ou doit) encore être entrepris : c'est le sens d'un certain nombre d'actions exposées dans ce plan de suivi, à commencer par le « chantier » prioritaire qui consiste dans une réforme globale des programmes pour l'ensemble de l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Aussi pourrions-nous affirmer de façon générale que si, tout d'abord, le décret « Paysage » a plutôt été perçu comme un facteur de risque pour l'équilibre de nos programmes et la structure de notre institution, il est temps aujourd'hui, la première urgence étant passée, de prendre davantage de recul pour dégager les opportunités que présente ce nouveau cadre d'action, qu'il nous appartiendra de mettre en œuvre.

Par ailleurs, il nous faut souligner qu'à l'USL-B, les deux sections de Langues et lettres sont fortement intégrées dans la Faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines dans laquelle elles s'inscrivent, au même titre que les sections de Philosophie et d'Histoire. C'est pourquoi, bon nombre des mesures prises ou des actions à entreprendre concernent l'ensemble que forment les quatre sections de la Faculté, quand elles ne concernent pas directement la totalité de l'USL-B : là encore, la taille, souvent qualifiée d'« humaine », de notre institution, permet une forte cohésion des différentes entités. En tenant compte de cette dynamique d'ensemble, on s'assurera dès lors que les actions projetées s'avèrent à la fois plus fondamentales, de plus grande ampleur et, finalement, plus efficaces. Soulignons en outre, suivant la même idée, que le présent plan de suivi fait écho à certains points de celui de la section d'Histoire (rédigé il y a un an) et prépare également le terrain du plan d'action futur de la section de Philosophie (dont l'évaluation en est actuellement à la première phase, celle de la rédaction du rapport d'autoévaluation).

En fonction des recommandations du comité d'évaluation qui nous ont paru les plus essentielles, ainsi que du plan d'action stratégique clôturant le rapport d'autoévaluation – les deux

convergeant d'ailleurs sur beaucoup de points principaux –, les Langues et lettres ont tenu à regrouper les différentes actions en **trois axes**, classés par ordre de priorité. Le premier concerne les stratégies d'amélioration continue de la **qualité des programmes et de l'enseignement** qui est proposé ; le deuxième, le problème important que pose le **taux d'échec**, en particulier en première année du bachelier ; le troisième, enfin, concerne la réflexion menée sur **l'enseignement des langues** dans ces programmes.

I. Axe « démarche qualité »

Soucieuses de l'amélioration constante de leurs programmes, les sections de Langues et littératures romanes et modernes germaniques ont voulu faire de la « démarche qualité » l'axe prioritaire sur lequel porter leurs efforts. Cette démarche n'est évidemment pas unitaire : elle regroupe un grand nombre de mesures différentes, tant dans leurs objets respectifs que dans leur ordre d'importance. Toutefois, celles-ci convergent dans la mesure où elles visent un objectif commun – l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement dispensé à nos étudiant(e)s.

Pour ce faire, la « démarche qualité » s'appuie globalement sur la reconnaissance de certaines forces identifiées tant par l'évaluation interne que par le comité d'experts ; mais cette « démarche qualité » vise aussi à répondre à certaines faiblesses ou certains risques pointés en interne comme en externe. Au premier rang de ceux-ci, relevons le nombre d'étudiants inscrits qui pourrait être augmenté – même si on notera que ce nombre s'est clairement amélioré depuis l'année académique 2013-2014 pour les deux sections concernées, peut-être grâce aux différentes démarches entreprises, notamment auprès du secondaire. Or nous pensons que seule l'attention constante à la qualité et à l'exigence de nos programmes, dont les effets directs se marquent dans le taux de réussite en master de nos anciens étudiants, peut à long terme augmenter le nombre d'inscriptions en Langues et lettres. En d'autres termes, l'ensemble des mesures regroupées sous cet axe « qualité » nous paraît contribuer à apporter une réponse à ce point faible. Par ailleurs, en ce qui concerne les ressources humaines, les effectifs assez restreints et le peu de professeurs à fonction complète ont été pointés comme des risques potentiels pour les deux programmes. Enfin, d'autres points d'amélioration plus ponctuels avaient été relevés, tels que le manque relatif de coordination pédagogique institutionnalisée, la nécessité d'établir un référentiel de compétences, le possible déséquilibre de la charge de travail entre les quadrimestres de cours, le peu de suivi des anciens et d'ouverture au monde professionnel.

Six actions (ou groupes d'actions) sont donc planifiées (ou réalisées) :

1. **Une réforme des programmes, à l'horizon de la rentrée 2016-2017** : action cardinale de ce plan de suivi, il s'agit là d'un projet touchant l'ensemble de l'USL-B, dont la mise en œuvre devrait se faire pour la rentrée 2016-2017, après une première phase de réflexion et d'audit (janvier-juin 2015) et une seconde phase d'établissement des nouveaux programmes (septembre 2015-juin 2016). Ce projet s'inscrit dans le cadre du décret « Paysage », dont le rapport final de synthèse soulignait déjà l'ambiguïté – à la fois risque et opportunité. De fait, l'enjeu de ce projet de réforme générale consiste précisément à transformer ce qui apparaissait comme un risque en une opportunité pour notre institution. Plus concrètement, le décret modifie le rythme et l'organisation des études en mettant au centre de celles-ci des concepts nouveaux : au premier plan, le concept d'unité d'enseignement qui remplace celui de « cours », ainsi que les notions d'acquis d'apprentissage et de compétences, de prérequis et de corequis, *etc.*

L'idée qui sous-tend cette réforme consiste à se saisir du concept d'« **unité d'enseignement** » comme pivot. Il s'agit de revoir la totalité des programmes en repensant le découpage et l'articulation des matières, jusqu'ici cloisonnées dans des « cours », pour construire des unités d'enseignement, selon deux principes directeurs : le regroupement des matières en fonction de la convergence des acquis d'apprentissage qu'elles visent et la complémentarité des

activités d'apprentissage. Ainsi, les unités d'enseignement seront repensées en fonction des grands piliers disciplinaires qui structurent un programme : en Langues et lettres, typiquement, la linguistique (et ses différentes approches), la littérature (et ses différentes approches), les langues romanes et le latin (pour les romanistes), les langues germaniques (pour les germanistes), les cours généraux et éventuellement les cours à option disciplinaires (ouverture vers une autre discipline de spécialité). De la sorte, des enseignants différents pourront se partager une même unité d'enseignement, selon leurs domaines de spécialité ; de plus, des activités d'apprentissage de type séminaires, exercices, travaux personnels encadrés, stages, voire même des dispositifs de type « e-learning » et cours en ligne, seront intégrés de façon plus systématique dans ces nouvelles unités d'enseignement. En outre, les référentiels de compétences prennent ici tout leur sens pour guider cette restructuration, ainsi que la notion d'ECTS, unité de mesure qui sera réévaluée de façon à quantifier le plus adéquatement possible le poids relatif de chaque unité d'enseignement au sein d'un programme ainsi que la quantité de travail imposée aux étudiants. On notera enfin que le problème du déséquilibre potentiel de certains quadrimestres des deux programmes, en termes de charge de travail et de nombre d'examens (cf. supra), devrait trouver ici sa résolution.

2. **Les « ressources humaines »** : le faible nombre d'académiques à fonction complète (ou d'assistants) avait été relevé comme un facteur de précarité pour les deux sections évaluées, tant dans le rapport d'autoévaluation que dans le rapport de synthèse. Entre-temps, certaines mesures concrètes sont venues améliorer la situation :

- **En romanes, l'engagement d'un académique à mi-temps** (linguistique du français)
- **En germaniques, la titularisation du cours de méthodologie** (dorénavant pris en charge par un professeur du domaine Langues et littératures germaniques) ; **le complément de charge** de cours de langues attribué à deux enseignants (académique et assistant).

À terme, il n'est pas interdit d'envisager qu'un nouvel académique soit engagé dans la section de germaniques.

Par ailleurs, l'horizon du projet de réforme (cf. point 1) suppose de reconsidérer les tâches d'encadrement de façon à **mieux utiliser les ressources en place**.

3. **Réforme des structures de gouvernance** dans la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines : cette action a déjà été effectuée au commencement de l'année académique 2014-2015. Elle a consisté en une fusion des fonctions de **président(e) de section** et de **président(e) de jury**, de façon à assurer une meilleure coordination des sections ; en outre, la fonction de **secrétaire de jury**, auparavant sous-utilisée, s'est vue davantage investie, de sorte que le (la) secrétaire de jury est actuellement le bras droit de son président (sa présidente). Il est prévu d'évaluer les impacts de cette modification lors du dernier Conseil de Faculté de l'année académique 2015-2016.

4. **Référentiels de compétences** : le comité d'experts avait fait figurer l'absence de véritables référentiels de compétences pour ces deux programmes dans la liste des points d'amélioration. Au 1^{er} novembre 2014, les conférences de doyens ont dû s'accorder pour établir des **socles de compétences communs** pour chaque diplôme ; sur base de ces référentiels généraux, chacune des quatre sections de la Faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines (de même que les autres programmes de l'USL-B) a rédigé un **référentiel de compétences** propre, précisant les acquis d'apprentissages auxquels conduit leur formation et détaillant les (types de) cours qui permettent d'acquérir ces compétences – ces documents ont ensuite reçu l'aval du Conseil de Faculté et de l'enseignement. Soulignons que ces nouveaux référentiels sont destinés à jouer un rôle central dans la réforme des programmes (cf. point 1).

5. **Evaluation annuelle des programmes** : afin de répondre au manque de coordination pédagogique institutionnalisée, la Faculté a utilisé les organes déjà existants appelés « Conseils de groupes » (comprenant tous les membres d'une section ainsi que des représentants étudiants dans chaque année d'étude) pour instaurer dans chacune des sections une **réunion annuelle d'évaluation des programmes** (dans le courant du 2^e quadrimestre). Les représentants des étudiants y sont invités à

émettre toutes leurs remarques sur les programmes. Ici encore, ces évaluations sont appelées à constituer une donnée essentielle dans la réforme des programmes. En outre, davantage de réunions ou séances d'informations seront instaurées pour les enseignants, comme par exemple, dès la rentrée prochaine, une **réunion pour tous les membres de la Faculté organisée lors de la journée d'accueil**, qui permettra de dégager les lignes de force et les projets pour l'année, de discuter des demandes ainsi que des problèmes rencontrés.

6. « **Relations extérieures** » : nous grouperons ici le **suivi des anciens étudiants** ainsi que le développement de **partenariats avec différentes institutions culturelles bruxelloises**.

Concernant le **suivi des anciens étudiants** d'abord, il est manifeste que le fait de garder des contacts avec eux nous permet d'avoir un retour a posteriori sur nos programmes. Or, les contacts informels que nous gardions avec certains étudiants ne suffisent plus. C'est pourquoi l'USL-B, via son service de communication, travaille à développer un réseau d'anciens étudiants en constituant un fichier d'adresses plus systématique que par le passé, ainsi qu'un **comité des anciens** et une page d'informations à leur destination. La Faculté compte exploiter cet outil dès cette année académique pour établir une **base de donnée « anciens »** par section, ainsi qu'un **blog** reprenant les parcours ultérieurs de ces anciens étudiants, de façon à pouvoir utiliser ces ressources pour mieux informer les actuels ou futurs étudiants sur les différents débouchés. De surcroît, pour la première fois en octobre 2014, une **cérémonie de remise des diplômes et du prix du baccalauréat** a été organisée dans la Faculté. Enfin, les professeurs de Langues et lettres tendent à accroître leur implication dans les **cotutelles de mémoires de master** des anciens étudiants.

Concernant les **partenariats culturels à Bruxelles** : ils sont déjà existants, mais l'une des recommandations de l'AEQES consistait à en développer davantage, en profitant de l'implantation de l'Université au cœur de la capitale européenne. Certains partenariats ont déjà été instaurés ou formalisés depuis lors (partenariats avec Point Culture, Passa Porta, le Goethe-Institut, le Belgischer Germanisten- und Deutschlehrerverband, le Brussels Brontë Group, *etc.*). Toutefois, les deux sections gardent comme objectif de chercher à accroître constamment leur implantation dans le monde culturel bruxellois en faisant de l'université un lieu de rencontre et de savoir pour les différents acteurs des pôles artistiques et culturels de la ville.

- En **conclusion** de ce premier axe, retenons que le « **chantier** » **principal à mettre en œuvre est celui de la réforme des programmes (point 1)**, laquelle intègre d'ailleurs l'ensemble des autres mesures à entreprendre (points 2 à 6).

II. Axe « taux d'échec »

Le **taux d'échec et d'abandon en première année** figure dans le rapport final de synthèse à la fois comme un point d'amélioration, une recommandation et un risque. Néanmoins, le rapport souligne également que l'orientation et la réussite des étudiants sont deux préoccupations constantes de nos sections. Toutefois, si les dispositifs d'aide à la réussite mis en place sont « riches et variés », il n'est pas assuré que les étudiants qui en ont le plus besoin y recourent suffisamment, ni que ces dispositifs cernent les nécessités les plus réelles des étudiants qui ne franchissent pas le cap de la première année.

Par conséquent, nous souhaitons travailler essentiellement sur **trois points** :

1. **Cerner les causes réelles de l'échec en BA1** : à partir du constat de l'augmentation progressive du taux d'absentéisme des étudiants au fur et à mesure de l'avancement de l'année académique – surtout aux sessions d'examens de juin et septembre –, une conclusion qui s'impose tient dans l'urgence de mener une réflexion sur les causes réelles de l'échec des étudiants de première année. Celles-ci seraient peut-être dues autant à des questions liées au choix des études supérieures, ainsi qu'à la perception que les étudiants primo-arrivants ont de la première année à l'université, qu'aux difficultés réelles que leur posent les matières enseignées. Dès lors, bien qu'il existe des ouvrages

de référence sur la question, il apparaît opportun de mieux comprendre le phénomène au sein de l'USL-B plus spécifiquement : de ce fait, l'idée serait celle d'une **enquête** menée, par le biais d'un questionnaire anonyme, auprès de l'ensemble de notre population étudiante. Ce projet sera chapeauté, au niveau de l'institution, par le service d'aide à la réussite.

En outre, au sein de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines, le **séminaire de la Faculté en mai 2015** (demi-journée de séminaire annuelle consacrée à une question pédagogique) portera sur la question de l'échec en BA1. Il s'agira de croiser l'expérience des enseignants et leurs réflexions à ce sujet avec la vision de spécialistes de la question.

2. Amélioration de la coordination des dispositifs de remédiation et de la communication sur ceux-ci : le service d'aide à la réussite est efficace, très disponible pour suivre les étudiants individuellement, et propose effectivement des dispositifs de remédiation adéquats et complémentaires pour les étudiants en difficulté. Toutefois, des problèmes ponctuels de coordination entre ceux-ci peuvent apparaître : il apparaît notamment que le cours (facultatif et interfacultaire) de remédiation en français écrit et scientifique est sous-utilisé, sans doute en raison de son manque de visibilité dans les programmes et de coordination avec le test du Passeport pour le bac. De plus, il y a lieu d'améliorer la communication sur ces dispositifs de remédiation à la fois vis-à-vis des enseignants et des étudiants en situation problématique dès le milieu de l'année.

3. Réussite dans le cadre du décret « Paysage » : le nouveau décret, ainsi que la réforme des programmes (point I.1) qui en découle, permettent d'envisager une amélioration des taux de réussites via différentes mesures. Par exemple : les **examens partiels et dispensatoires** relatifs aux unités d'enseignement annuelles (dans les 3 années du bachelier), ou encore la réussite en BA1 à 45 ECTS. Par ailleurs, un **monitorat** a été instauré pour un cours d'analyse littéraire en BA1 pour les romanistes. En ce sens, dans le cadre de la réforme des programmes envisagée, une **plus grande variété de dispositifs pédagogiques** articulés aux cours magistraux sera mise en place.

- En **conclusion** de ce deuxième axe, retenons que le « **chantier** » principal à mettre en œuvre est celui de la réflexion et de l'enquête sur les causes réelles de l'échec en BA1 (point 1).

III. Axe « plan langues »

Ce troisième axe de travail répond à un élément essentiel dans l'évolution de l'USL-B à court et long termes, que pointait le rapport final de synthèse : **l'intégration du bachelier en traduction et interprétation organisé à l'Institut Libre Marie Haps**. Dès la rentrée 2015-2016 s'ouvrira à l'USL-B la nouvelle Faculté de traduction-interprétation Marie Haps : cette intégration, pour qu'elle soit réussie, sera une donnée cardinale à prendre en compte dans cet axe de travail « langues ». Ajoutons que le **séminaire de Faculté en mai 2014** (cf. II.1) avait porté sur les spécificités de l'enseignement des langues dans la Faculté, dans les programmes de Langues et lettres notamment, et débouché sur la rédaction de documents exposant cette spécificité.

1. Intégration de la Faculté de traduction-interprétation Marie Haps : l'USL-B n'a pas fait le choix d'intégrer le bachelier en traduction-interprétation dans la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines – mais plutôt d'en faire une Faculté à part entière. L'une des raisons de ce choix tient dans la volonté de laisser à chacune des deux Facultés son indépendance : en effet, il importe de préserver les différences, tout en exploitant la complémentarité entre les programmes de Langues et lettres (en particulier de germaniques) et le programme de traduction-interprétation. L'enjeu de cette intégration sera donc d'en repérer les impacts éventuels (positifs ou négatifs) sur les Langues et lettres mais également de **repérer et de développer les synergies possibles et les opportunités qu'elles présentent**. À titre d'exemples : une offre plus variée de langues du côté de Marie Haps ; un échange de cours à options dans les deux sens ; une promotion des programmes qui se fera de manière concertée et renforcera la visibilité des germaniques ; *etc.*

2. Renforcement de l'apprentissage des langues : des mesures concrètes ont été prises en ce sens depuis la visite du comité d'expertise, telles que l'ajout du choix d'une **mineure en anglais** (ou, possiblement, en néerlandais ou en allemand) pour les étudiants de romanes, ou encore le choix désormais laissé aux étudiants de germaniques de suivre un **cours d'histoire en anglais** à la place du français. D'autres mesures doivent encore être prises : elles feront l'objet des réflexions d'un **groupe de travail « langues » en Faculté**. Citons toutefois déjà la création de **tables de conversation** prioritairement destinées aux étudiants partant en séjour Erasmus.

- En **conclusion** de ce troisième axe, retenons que le « chantier » principal à mettre en œuvre est celui de **l'intégration de la Faculté de traduction-interprétation Marie Haps (point 1)**.

b. Tableau de synthèse

Axe 1 : "démarche qualité"						
Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Forces : qualité et équilibre des programmes, accompagnement individualisé des étudiants (RFS p. 4) Risques : faibles effectifs étudiants et équilibre de la charge de travail (RFS pp. 5 et 7)	Réforme des programmes (2016-2017)	***	Vice-recteur enseignement, Doyens, Présidents de jury	Phase I : 2015 Phase II : 2016 Opérationnalisation : 2016-2017	Evaluation qualité après la mise en oeuvre, augmentation des effectifs étudiants	
Risque : faiblesse des effectifs enseignants (RFS pp. 7 et 12)	Ouverture d'un mi-temps (rom) ; compléments de charge et titularisation d'un cours (germas) Réforme : meilleure utilisation des ressources	**	Rectorat, Doyen, Présidents de jury	Action partiellement terminée et partiellement à réaliser pour 2016-2017	Evaluation qualité après la mise en oeuvre	
Amélioration : optimiser la gestion des programmes dans le cadre de l'adoption du décret "Paysage"	Réforme des structures de gouvernance des sections	**	Doyen Présidents de jury, secrétaires de jury	Action effectuée	Meilleur fonctionnement du pilotage des programmes	
Améliorations et recommandations : établir des référentiels de compétences (RFS pp. 5 et 12)	Etablissement des socles de compétences communs PHL et des référentiels PHL à l'USL-B	**	Collège des Doyens PHL; Doyen et Présidents de jury	Action effectuée	Meilleure définition des objectifs essentiels des programmes	Accord du collège des Doyens

Améliorations : coordination pédagogique peu institutionnalisée (RFS pp. 5, 11 et 12)	Réunion de Conseil de groupe annuelle (Q2) d'évaluation des programmes	**	Doyen Présidents de jury, secrétaires de jury	Action à effectuer annuellement	Evaluation qualité par les étudiants	
Améliorations : suivi des anciens diplômés (RFS pp. 9, 11 et 12) Améliorations : meilleure exploitation de l'ancrage bruxellois en termes de partenariats culturels (RFS pp. 9 et 12)	Mise en place d'un comité des anciens, d'un suivi des diplômés (blog) et cérémonie de remise des diplômes / renforcement des partenariats culturels bruxellois	**	Service de communication, un responsable par section / tous enseignants	Action à débiter en 2015 (cérémonie : 2014) / à planifier sur 5 ans	Base de donnée "diplômés", retour régulier anciens/ développement activités culturelles	Accords des partenaires culturels

Axe 2: "taux d'échec"

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Risque, améliorations : taux d'échec et d'abandon élevé en première année ; recommandation : analyse des causes de l'abandon et de l'échec (RFS pp. 5, 11 et 12)	Enquête sur les causes réelles de l'échec en BA1	***	Service d'aide à la réussite, Rectorat, Doyens	2015-2016 (préparation en 2014-2015)	Diminution du taux d'abandon (et d'échec)	
Recommandation : meilleure publicité et coordination des dispositifs d'aide à la réussite (RFS p. 5)	Amélioration de la coordination et communication des dispositifs d'aide à la réussite	**	Service d'aide à la réussite, Doyen et Présidents de jury	À partir de 2015-2016	Diminution du taux d'échec (et d'abandon)	
Risque, améliorations : taux d'échec et d'abandon élevé en première année (RFS pp. 5, 11 et 12)	Examens partiels ; nouveau monitorat (rom) et variété des dispositifs pédagogiques	**	Rectorat, Doyens, Présidents de jury	À partir de 2014-2015 et 2016-2017 (réforme)	Diminution du taux d'échec (et d'abandon)	

Axe 3 : "plan langues"						
Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité * / ** / ***	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Opportunité : intégration de l'ILMH dans l'USL-B (RFS p. 12) Recommandation : évaluer précisément l'impact de cette intégration (RFS p. 12)	Evaluation des synergies possibles et des opportunités qu'elles présentent	***	Rectorat, Doyen, Présidents de jury	À partir de 2015-2016	Amélioration des programmes grâce aux emprunts	Accords avec l'ILMH
Renforcement de l'enseignement des langues à l'USL-B ("plan d'action" développé par le Rectorat)	Renforcement des langues via de nouvelles mineures, des cours en anglais ; réflexion sur cet enseignement en Faculté de PHL	**	Doyen, Présidents de jury, groupe de travail	En cours d'effectuation	Augmentation et diversification de l'apprentissage des langues	

Signatures :

Pierre Jadoul, Recteur de l'USL-B

Pierre JADOUL
Recteur
Université Saint-Louis - Bruxelles

Isabelle Ost, Doyenne de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines et coordinatrice